

République Française  
**VILLE DE DESCARTES**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du mardi 25 avril 2023



#### Procès-verbal

OooOooO

Le 25 avril 2023 à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 18 avril 2023, se sont réunis en mairie sous la présidence de Bruno MÉREAU, Maire.

#### **Étaient présents à l'appel nominal :**

Bruno MÉREAU, Monique GONZALEZ, Joël MOREAU, Valérie BUREAU, Michel LAVERGNE, Sébastien MARCHAL, Chantal GUERLINGER, Philippe ROCHER, Christophe MUNSCHY, Julien VEAUUVY, Elise HAUEUR, Jean-Denis COUILLARD, Valérie BOUFFETEAU, Maryline COLLIN-LOUAULT, Paul MÉMIN, Michèle CHEVALLIER, Didier MARQUET et Sylvain HÉNON.

#### **Étaient représentés :**

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Charlotte BOISGARD, Sylvie BERTRAND, Dimitri TRILLARD, Perrine SAVATIER et Alain BARREAU ont donné respectivement pouvoir à Elise HAUEUR, Monique GONZALEZ, Valérie BUREAU, Chantal GUERLINGER et Joël MOREAU.

#### **Était absent :**

#### **A été désignée secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Chantal GUERLINGER à l'unanimité.

OooOooO

#### Ordre du jour

##### **Procès-verbal et décisions**

01- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

##### **Finances**

02- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – TRAVAUX DE PERFORMANCE DE FLUIDES ET DE MODERNISATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE AQUATIQUE

03- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT (FDD) – TRAVAUX DE PERFORMANCE DE FLUIDES ET DE MODERNISATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE AQUATIQUE

04- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITES POUR 2023

05- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR 2023

06- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR 2023

07- ADOPTION DE TARIFS – ESPACE MUSEAL ET VENTE DE DIVERS PRODUITS ALIMENTAIRES

08- ADOPTION DES TARIFS DE LA « FETE DU CINEMA 2023 »

**Affaires diverses**

09- CONVENTION-CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

**Informations et questions diverses**

OooOooO

## **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

<b>Date-Service-Numéro</b>	<b>Objet</b>
20230220-AGC-20	Renouvellement bail de location 8bis rue Pierre Ballue
20230228-AGC-21	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 18 rue Alfred de Musset
20230310-AGC-22	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 10 rue du Clos de Paulmy
20230310-AGC-23	Renonciation à l'exercice du droit de préemption Les Champs
20230310-AGC-24	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 18 rue de la Libération
20230310-AGC-25	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 10 allée des Rosiers
20230310-AGC-26	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 59 avenue Mitterrand
20230310-AGC-27	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 7 rue René Boylesve
20230310-AGC-28	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 81 rue de la Libération
20230310-AGC-29	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 1 rue Pasteur
20230310-AGC-30	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 48 rue Gustave de Ravignan
20230314-AGC-31	Renouvellement bail de location 16bis avenue de Gaulle – M. HATTON
20230321-AGC-32	Bail location garage n°7 – 8 rue du colonel Gilles – Mme KITTEL
20230328-AGC-33	Bail location apt 3 – 7 rue du Vieux Marché – M. RAINHA
20230322-EC-01	Renouvellement concession Madame BARON
20230323-EC-02	Vente concession Madame ONDET
20230327-EC-03	Renouvellement concession Monsieur DUBOIS

20230406-AGC-34	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 42 rue Descartes
20230406-AGC-35	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 32 rue de la Seigneurie
20230406-AGC-36	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 93 avenue François Mitterrand
20230406-AGC-37	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 26 rue de la Libération
20230406-AGC-38	Renonciation à l'exercice du droit de préemption 45 avenue François Mitterrand
20230406-AGC-39	Renonciation à l'exercice du droit de préemption Le Clos de Paulmy
20230406-EC-04	Renouvellement concession Madame GALISSON

## **N°DEL-20230425-PV-01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 05

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 23

### **Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le mardi 28 mars 2023.

### **Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

▪ **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le mardi 28 mars 2023 joint à la présente délibération.

=> **Cette délibération est adoptée à l'unanimité (3 abstentions de Chantal Guerlinger, Maryline Collin-Louault et Perrine Savatier).**

**N°DEL-20230425-FIN-02 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – TRAVAUX DE PERFORMANCE DE FLUIDES ET MODERNISATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE AQUATIQUE**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 05

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 23

**Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :**

La commune de Descartes est de nouveau éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Il appartient au Conseil municipal d'approuver par délibération le dépôt du projet ci-dessous ainsi que son plan de financement prévisionnel qui doit être adressé en complément du dossier de demande de subvention aux services de la Préfecture.

▪ **Objet :**

Remplacement de vannes et de filtre, audit énergétique suivi de travaux de modernisation énergétique de l'Espace aquatique afin d'offrir une meilleure performance du bâtiment.

Lors de sa séance du 28 mars 2023, le Conseil municipal a acté la non-ouverture de l'Espace aquatique en 2023 et ce notamment afin de pouvoir effectuer les travaux cités en objet. L'amélioration énergétique a été évoquée lors de l'établissement du Conseil d'Orientation Énergétique du Patrimoine par le bureau d'étude ENERGIO, le Centre aquatique ayant été reconnu comme bâtiment où le gain énergétique possible était intéressant.

L'objectif de la municipalité est de pouvoir ouvrir l'Espace aquatique dès 2024 afin d'offrir aux Descartois, aux scolaires, aux touristes un équipement sportif de proximité rénové et aux coûts limités en énergie.

▪ **Enjeux :**

Ils sont de deux ordres.

▫ D'une part, procéder au remplacement de vannes alimentant notamment les pompes, les doseurs et les bassins ainsi que la masse filtrante.

▫ D'autre part, faire une étude énergétique complète permettant de disposer à son issue d'un schéma de rationalisation ayant pour objectif de réduire fortement le coût des fluides.

=> Le principal enjeu est la diminution de la facturation énergétique de ce bâtiment.

▪ **Calendrier :**

▫ 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2023 : remplacement de vannes et de masse filtrante + audit énergétique.

▫ 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2023 (voire 1<sup>er</sup> trimestre 2024) : travaux d'amélioration énergétique programmés dans l'audit.

▪ **Plan de financement prévisionnel :**

RECETTES		DEPENSES	
Financeurs	Montants HT	Désignation	Montants HT
Etat	30 000 €	Vannes	9 000 €
CD 37	18 750 €	Masse filtrante	24 000 €
Fonds propres	26 250 €	Audit énergétique	6 000 €
		Travaux d'amélioration	36 000 €
<b>Total :</b>	<b>75 000 €</b>	<b>Total :</b>	<b>75 000 €</b>

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

- **de l'autoriser** à présenter à la Préfecture d'Indre et Loire un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- **d'approuver** les plans de financements prévisionnels de ces opérations et de l'autoriser à les modifier selon les nécessités ;
- **de l'autoriser** à solliciter tout autre partenaire privé et public susceptible d'apporter des aides financières les plus hautes possibles ;
- **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**N°DEL-20230425-FIN-03 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT (FDD) – TRAVAUX DE PERFORMANCE DE FLUIDES ET MODERNISATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE AQUATIQUE**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 05

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 23

**Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :**

Le Fonds Départemental de Développement (F2D) est un dispositif d'aide aux collectivités du Conseil Départemental. Ce fonds, réservé aux communes de 2 000 habitants et plus, est proposé sous forme d'appels à projets.

Il appartient au Conseil municipal d'approuver par délibération le dépôt du projet ci-dessous ainsi que son plan de financement prévisionnel qui doit être adressé en complément du dossier de demande de subvention au Conseil départemental.

- **Objet** : Remplacement de vannes et de filtre, audit énergétique suivi de travaux de modernisation énergétique de l'Espace aquatique afin d'offrir une meilleure performance du bâtiment.

Lors de sa séance du 28 mars 2023, le Conseil municipal a acté la non-ouverture de l'Espace aquatique en 2023 et ce notamment afin de pouvoir effectuer les travaux cités en objet. L'amélioration énergétique a été évoquée lors de l'établissement du Conseil d'Orientation Énergétique du Patrimoine par le bureau d'étude ENERGIO, le Centre aquatique ayant été reconnu comme bâtiment où le gain énergétique possible était intéressant.

L'objectif de la municipalité est de pouvoir ouvrir l'Espace aquatique dès 2024 afin d'offrir aux Descartois, aux scolaires, aux touristes un équipement sportif de proximité rénové et aux coûts limités en énergie.

- **Enjeux** - ils sont de deux ordres.
  - D'une part, procéder au remplacement de vannes alimentant notamment les pompes, les doseurs et les bassins ainsi que la masse filtrante.

▫ D'autre part, faire une étude énergétique complète permettant de disposer à son issue d'un schéma de rationalisation ayant pour objectif de réduire fortement le coût des fluides.

=> Le principal enjeu est la diminution de la facturation énergétique de ce bâtiment.

▪ Calendrier :

▫ 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2023 : remplacement de vannes et de masse filtrante + audit énergétique.

▫ 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2023 (voire 1<sup>er</sup> trimestre 2024) : travaux d'amélioration énergétique programmés dans l'audit.

▪ Plan de financement prévisionnel :

RECETTES		DEPENSES	
Financeurs	Montants HT	Désignation	Montants HT
Etat	30 000 €	Vannes	9 000 €
CD 37	18 750 €	Masse filtrante	24 000 €
Fonds propres	26 250 €	Audit énergétique	6 000 €
		Travaux d'amélioration	36 000 €
<b>Total :</b>	<b>75 000 €</b>	<b>Total :</b>	<b>75 000 €</b>

*Madame Michèle Chevallier, Conseillère municipale, regrette que les travaux n'aient pas pu avoir lieu avant l'ouverture de l'espace aquatique.*

*Monsieur le Maire souligne que les travaux n'étant pas quantifiés jusqu'à présent il était impossible de déposer des demandes de subventions. Ouvrir l'espace aquatique en 2023 était un risque mais il est prévu son ouverture en 2024 permettant ainsi l'apprentissage de la nage aux scolaires.*

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

▪ **de l'autoriser** à présenter au Conseil départemental d'Indre et Loire un dossier de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) ;

▪ **d'approuver** les plans de financements prévisionnels de ces opérations et de l'autoriser à les modifier selon les nécessités ;

▪ **de l'autoriser** à solliciter tout autre partenaire privé et public susceptible d'apporter des aides financières les plus hautes possibles ;

▪ **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **N°DEL-20230425-FIN-04 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITES POUR 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 05

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 23

**Madame Valérie Bureau, Adjointe au Maire déléguée à l'action sociale, informe les membres du Conseil municipal :**

Lors du vote du budget de la ville, le Conseil municipal a décidé de maintenir l'effort financier pour soutenir les nombreuses associations descartoises qui, par leurs activités riches et variées, participent au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

Ainsi, le montant global des concours prévus aux associations et inscrits au budget primitif de la ville s'élève à 45 000€.

Le Conseil municipal est invité à voter les propositions de subventions aux associations de solidarités décrites dans le tableau suivant :

Nom de l'association	demandée 2023		proposée 2023	
	fonctionnement	Événementiel	Fonctionnement	Événementiel
ADMR	900,00 €		900,00 €	
AFN UNC	300,00 €		300,00 €	
association les justes			100,00 €	
association paralysés de France	250,00 €		0,00 €	
Club de l'amitié	500,00 €		500,00 €	
Entraide Touraine du sud	500,00 €		500,00 €	
FNATH	120,00 €		120,00 €	
Restos du cœur	Au mieux.		300,00 €	
Secours catholique	500,00 €		500,00 €	
Secours populaire	300,00 €		300,00 €	
Souvenir français	300,00 €		300,00 €	
Vie libre	150,00 €		150,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 670,00 €</b>		<b>3 970,00 €</b>	
<b>TOTAL ASSOCIATIONS DE SOLIDARITES</b>			<b>3 970,00 €</b>	

Au-delà du versement de subventions présentées dans le tableau ci-dessus, il convient de souligner que la municipalité aide les associations en mettant à leur disposition gratuitement des locaux, du matériel et des prestations délivrées par les services municipaux, qui ne sont pas valorisés mais qui ont également un coût pour la collectivité au service des associations et de leurs adhérents.

*Madame Michèle Chevallier, Conseillère municipale, s'étonne que l'Association des Paralysés de France ne reçoive aucune subvention cette année.*

*Madame Valérie Bureau, Adjointe au Maire déléguée à l'action sociale, précise que les subventions sont surtout destinées aux associations actives sur Descartes, les « paralysés de France » étant une association plutôt nationale. La nouvelle association « les Justes » aura dorénavant une subvention communale pour sa participation à la commémoration « des justes parmi les justes ».*

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget primitif pour 2023 de la ville,

Vu le tableau de propositions de subventions aux associations de solidarités pour 2023,

▪ **d'adopter** l'attribution de subventions aux associations de solidarités pour un montant total de 3 970 euros selon la répartition définie ci-dessous :

Nom de l'association	demandée 2023		proposée 2023	
	fonctionnement	Événementiel	Fonctionnement	Événementiel
ADMR	900,00 €		900,00 €	
AFN UNC	300,00 €		300,00 €	
association les justes			100,00 €	
association paralysés de France	250,00 €		0,00 €	
Club de l'amitié	500,00 €		500,00 €	
Entraide Touraine du sud	500,00 €		500,00 €	
FNATH	120,00 €		120,00 €	
Restos du cœur	Au mieux.		300,00 €	
Secours catholique	500,00 €		500,00 €	
Secours populaire	300,00 €		300,00 €	
Souvenir français	300,00 €		300,00 €	
Vie libre	150,00 €		150,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 670,00 €</b>		<b>3 970,00 €</b>	
<b>TOTAL ASSOCIATIONS DE SOLIDARITES</b>			<b>3 970,00 €</b>	

▪ de l'autoriser ou l'Adjoint(e) délégué(e) à procéder au versement total ou partiel des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2023, sous réserve de la réalisation totale ou partielle des manifestations et des actions subventionnées ;

▪ de l'autoriser ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **N°DEL-20230425-FIN-05 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 05

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 23

**Madame Monique Gonzalez, Première adjointe déléguée à la vie associative, informe les membres du Conseil municipal :**

Lors du vote du budget de la ville, le Conseil municipal a décidé de maintenir l'effort financier pour soutenir les nombreuses associations descartoises qui, par leurs activités riches et variées, participent au dynamisme et à l'attractivité de notre ville. Ainsi, le montant global des concours prévus aux associations et inscrits au budget primitif de la ville s'élève à 45 000€.

Le Conseil municipal est invité à voter les propositions de subventions aux associations sportives décrites dans le tableau suivant :

Nom de l'association	demandée 2023		proposée 2023	
	Fonctionnement	Événementiel	Fonctionnement	Événementiel
AAPPMA	300,00 €		300,00 €	
ACD	400,00 €		300,00 €	
ACDC	400,00 €		400,00 €	
ATDE TIR	5 000,00 €		3 000,00 €	

BILLARD CLUB	500,00 €		450,00 €	
CANOE KAYAK	3 000,00 €		1 750,00 €	
DESCARTES BMX	2 000,00 €		2 000,00 €	
DESCARTES RANDO NATURE	300,00 €		300,00 €	
EBDA	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	
ECHECS	1 800,00 €	784,00 €	1 700,00 €	
GYMDANSE	1 900,00 €		1 500,00 €	
JUDO CLUB DESCARTES	4 500,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	
PETANQUE	1 000,00 €		850,00 €	
PILATES	200,00 €		200,00 €	
POMPIERS	1 000,00 €		1 000,00 €	
SAINT GEORGES DESCARTES	5 800,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €
TAROT	600,00 €		300,00 €	
TENNIS CLUB DESCARTES	1 200,00 €		1 200,00 €	
UV DESCARTES	3 500,00 €	1 500,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 900,00 €</b>	<b>7 784,00 €</b>	<b>28 250,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>			<b>31 750,00 €</b>	

Au-delà du versement de subventions présentées dans le tableau ci-dessus, il convient de souligner que la municipalité aide les associations en mettant à leur disposition gratuitement des locaux, du matériel et des prestations délivrées par les services municipaux, qui ne sont pas valorisés mais qui ont également un coût pour la collectivité au service des associations et de leurs adhérents.

*Monsieur Paul Mémin, Conseiller municipal, remarque que la subvention destinée à la St Georges est en baisse par rapport à l'année précédente alors qu'elle va fêter ses « 100 ans » d'existence.*

*Monsieur le Maire souligne que la commune met gratuitement à la disposition de l'association les agents communaux pour monter les barnums, les barrières utiles à la bonne tenue et à la sécurité de la manifestation. De plus cette année la buvette a été tenue par la St Georges pendant les 3 jours de la fête de Pâques.*

#### **Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget primitif pour 2023 de la ville,

Vu le tableau de propositions de subventions aux associations sportives pour 2023,

- **d'adopter** l'attribution de subventions aux associations sportives pour un montant total de 31 750 euros selon la répartition suivante :

Nom de l'association	demandée 2023		proposée 2023	
	Fonctionnement	Événementiel	Fonctionnement	Événementiel
AAPPMA	300,00 €		300,00 €	
ACD	400,00 €		300,00 €	
ACDC	400,00 €		400,00 €	
ATDE TIR	5 000,00 €		3 000,00 €	
BILLARD CLUB	500,00 €		450,00 €	
CANOE KAYAK	3 000,00 €		1 750,00 €	
DESCARTES BMX	2 000,00 €		2 000,00 €	
DESCARTES RANDO NATURE	300,00 €		300,00 €	
EBDA	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	
ECHECS	1 800,00 €	784,00 €	1 700,00 €	
GYMDANSE	1 900,00 €		1 500,00 €	

JUDO CLUB DESCARTES	4 500,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	
PETANQUE	1 000,00 €		850,00 €	
PILATES	200,00 €		200,00 €	
POMPIERS	1 000,00 €		1 000,00 €	
SAINT GEORGES DESCARTES	5 800,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €
TAROT	600,00 €		300,00 €	
TENNIS CLUB DESCARTES	1 200,00 €		1 200,00 €	
UV DESCARTES	3 500,00 €	1 500,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 900,00 €</b>	<b>7 784,00 €</b>	<b>28 250,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>			<b>31 750,00 €</b>	

▪ de l'autoriser ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à procéder au versement total ou partiel des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2023, sous réserve de la réalisation totale ou partielle des manifestations et des actions subventionnées ;

▪ de l'autoriser ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **N°DEL-20230425-FIN-06 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 05

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 23

**Madame Monique Gonzalez, Première adjointe déléguée à la vie associative, informe les membres du Conseil municipal :**

Lors du vote du budget de la ville, le Conseil municipal a décidé de maintenir l'effort financier pour soutenir les nombreuses associations descartoises qui, par leurs activités riches et variées, participent au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

Ainsi, le montant global des concours prévus aux associations et inscrits au budget primitif de la ville s'élève à 45 000€.

Le Conseil municipal est invité à voter les propositions de subventions aux associations culturelles décrites dans le tableau suivant :

Nom de l'association	demandée 2023		Proposée 2023	
	Fonctionnement	Événementiel	Fonctionnement	Événementiel
Comité de Jumelage	250,00 €	1 000,00 €	250,00 €	1 000,00 €
Les Chatelains			100,00 €	
GERAIM	250,00 €		250,00 €	
Com'au théâtre	350,00 €		350,00 €	
Les amis de René Boysesves	1 000,00 €		1 000,00 €	
France Russie CEI	150,00 €		150,00 €	
GAD	800,00 €	300,00 €	800,00 €	300,00 €
comité des Fêtes	2 500,00 €		2 200,00 €	

Descartes Images	400,00 €		350,00 €	
Journées cartésiennes	1 000,00 €		900,00 €	
LACC	300,00 €	981,00 €	300,00 €	981,00 €
Union musicale Dangé St Romain				150 €
Zarbi'cyclette			100 €	
<b>TOTAL</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>2 281,00 €</b>	<b>6 750,00 €</b>	<b>2 431,00 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>				<b>9 181,00 €</b>

Au-delà du versement de subventions présentées dans le tableau ci-dessus, il convient de souligner que la municipalité aide les associations en mettant à leur disposition gratuitement des locaux, du matériel et des prestations délivrées par les services municipaux, qui ne sont pas valorisés mais qui ont également un coût pour la collectivité au service des associations et de leurs adhérents.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget primitif pour 2023 de la ville,

Vu le tableau de propositions de subventions aux associations culturelles pour 2023,

▪ **d'adopter** l'attribution de subventions aux associations culturelles pour un montant total de 9 181 euros selon la répartition suivante :

Nom de l'association	demandée 2023		Proposée 2023	
	Fonctionnement	Événementiel	Fonctionnement	Événementiel
Comité de Jumelage	250,00 €	1 000,00 €	250,00 €	1 000,00 €
Les Chatelains			100,00 €	
GERAIM	250,00 €		250,00 €	
Com'au théâtre	350,00 €		350,00 €	
Les amis de René Boyslesves	1 000,00 €		1 000,00 €	
France Russie CEI	150,00 €		150,00 €	
GAD	800,00 €	300,00 €	800,00 €	300,00 €
comité des Fêtes	2 500,00 €		2 200,00 €	
Descartes Images	400,00 €		350,00 €	
Journées cartésiennes	1 000,00 €		900,00 €	
LACC	300,00 €	981,00 €	300,00 €	981,00 €
Union musicale Dangé St Romain				150 €
Zarbi'cyclette			100 €	
<b>TOTAL</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>2 281,00 €</b>	<b>6 750,00 €</b>	<b>2 431,00 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>				<b>9 181,00 €</b>

▪ **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à procéder au versement total ou partiel des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2023, sous réserve de la réalisation totale ou partielle des manifestations et des actions subventionnées ;

▪ **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **N°DEL-20230425-FIN-07 – ADOPTION DE TARIFS – ESPACE MUSEAL ET VENTE DE DIVERS PRODUITS ALIMENTAIRES**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Absent(e)s représenté(e)s : 05

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 23

### **Madame Elise Hauer, Conseillère déléguée à la culture, informe les membres du Conseil municipal :**

Lors du vote des tarifs pour l'année 2023, il fut indiqué que ceux de l'Espace muséal seraient votés ultérieurement. Il s'agit donc aujourd'hui de voter les tarifs suivants :

- les tarifs d'entrée pour l'Espace muséal de Descartes,
- les tarifs des produits dérivés proposés à la vente,
- les tarifs des livres proposés à la vente.

De plus, le cinéma Le Rabelais souhaite mettre en vente divers produits alimentaires type confiseries.

L'annexe ci-jointe présente ces tarifs pour l'année 2023 qui entreront en vigueur le 28 avril 2023.

*Madame Elise Hauer justifie à l'assemblée l'augmentation du tarif à l'espace muséal, sachant que le public visite maintenant 3 espaces au lieu d'un, à savoir : le musée Descartes, la collection Gustave Trouvé à l'ancien Office de Tourisme et la collection René Boylesves.*

*Suite à la remarque de Madame Michèle Chevallier, Conseillère municipale, concernant le retrait de certains produits mis en vente au musée, Madame Elise Hauer répond qu'il est préférable de présenter de nouveaux objets à la vente et de retirer ceux qui paraissent « vieillots ».*

*Monsieur Sylvain Hénon, Conseiller municipal, souligne le manque de convivialité lors des visites au musée. Il est précisé qu'un espace dit « convivial » est prévu à la place de l'ancienne boutique du musée, pour permettre des moments d'échanges culturels conviviaux.*

### **Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les tarifs proposés par la commission culture et communication réunie le 03 avril 2023,

Considérant qu'il apparaît opportun de proposer une politique de prix attractifs et une diversité dans l'offre de produits dérivés en vente à la boutique,

- **de voter** les tarifs indiqués dans l'annexe à la présente délibération concernant les tarifs :
  - d'entrée pour l'Espace muséal de Descartes,
  - des produits dérivés proposés à la vente,
  - des livres proposés à la vente,
  - de vente de divers produits alimentaires,
- **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**=> Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**N°DEL-20230425-FIN-08 – ADOPTION DES TARIFS DE LA « FÊTE DU CINEMA 2023 »**

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 18  
Absent(e)s représenté(e)s : 05  
Absent(e)s non représenté(e)s : 00  
Ne prenant pas part au vote : 00  
Votants : 23

**Madame Elise Haueur, Conseillère déléguée à la culture, informe les membres du Conseil municipal :**

Traditionnellement organisé à la fin du premier semestre de chaque année, « La Fête du Cinéma » est un événement incontournable pour les cinéphiles organisé par la Fédération Nationale des Cinémas Français.

Pendant quatre jours du 02 au 05 juillet 2023, ils peuvent profiter de séances à prix réduit dans les cinémas participants. C'est chaque année l'occasion de faire le plein dans les salles obscures.

La municipalité souhaite renouveler la participation du cinéma municipal *le Rabelais* à cet événement.

Les tarifs proposés par la Fédération des Cinémas sont les suivants : un tarif unique de 5,00 €. Ce tarif sera appliqué pour toutes les séances et à tous les spectateurs pendant cette opération (hors majoration pour les films 3D, séances spéciales et offre non cumulable avec d'autres offres tarifaires).

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la proposition de la Fédération Nationale du Cinéma Français (mail reçu le 05 avril 2023),  
Considérant qu'il convient de fixer un tarif pour la « Fête du Cinéma »,

▪ **d'approuver** le tarif spécial proposé par la Fédération Nationale du Cinéma Français, applicable à l'édition 2023 de la manifestation dénommée « Fête du Cinéma » du 02 au 05 juillet 2023, fixé comme suit :

- Un tarif unique de 5,00 €.
- Ce tarif sera appliqué pour toutes les séances et à tous les spectateurs pendant la durée de cette opération (hors majoration pour les films 3D, séances spéciales et offre non cumulable avec d'autres offres tarifaires).

▪ **de l'autoriser**, ou l'Adjoint(e) délégué(e), à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=> **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**N°DEL-20230425-AFF.DIV.-09 – CONVENTION-CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE**

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 18  
Absent(e)s représenté(e)s : 05  
Absent(e)s non représenté(e)s : 00  
Ne prenant pas part au vote : 00  
Votants : 23

**Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :**

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine, ainsi que les communes de Beaulieu-lès-Loches, Descartes, Ligueil, Loches et Preuilly-sur-Claise, ont été retenues par l'Etat dans le cadre du programme national dit Petites villes de demain (PVD).

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralités, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation.

La mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

- Phase 1 : la convention d'adhésion au programme des Petites villes de demain, signée par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, les cinq communes Petites villes de demain, l'Etat, la Région, le Département, l'Anah, l'ADAC 37, la Banque des Territoires et Sites et Cités Remarquables de France, le 20 avril 2021.
- Phase 2 : la phase d'initialisation, en cours, qui se traduit par l'élaboration d'une convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et qui fait l'objet de la présente délibération.
- Phase 3 : la phase de déploiement du programme, qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce jusqu'en 2028.

Ce projet de convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

L'ORT est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité, sa ville centre et toute autre commune volontaire de l'EPCI dans une continuité territoriale et urbaine.

L'ORT est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerce, économie, politiques sociales) dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale.

Il est essentiel que la revitalisation des cinq Petites Villes de Demain s'inscrive dans une démarche de projet partagée par les acteurs du territoire.

Cette démarche ne saurait donc être figée et normative ; elle se doit d'être vivante, itérative et ouverte à la contribution de chacun.

L'engagement de tous les acteurs, Intercommunalité et communes concernées, Etat, Région, Conseil départemental, et de toutes les parties prenantes, sera indispensable pour accompagner cet élan et participer à la réussite du projet.

L'ORT est créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que des dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant, le cas échéant, la suspension des autorisations d'implantation en périphérie.

Ainsi, Loches Sud Touraine et les communes signataires souhaitent s'emparer des outils et dispositifs accompagnant la création d'une ORT pour :

- mettre en œuvre les ambitions du territoire visant à renforcer le pôle principal du territoire et à revitaliser les centralités, avec la mise à disposition d'outils opérationnels tant sur l'habitat que sur le commerce, les espaces publics et l'économie ;

- atteindre des objectifs ambitieux de transition énergétique et écologique ;
- mieux répondre aux besoins d'amélioration de l'habitat du territoire avec, d'une part, la continuité de l'OPAH classique mise en œuvre sur le territoire depuis 2018 sur le territoire et, d'autre part, la mise en place d'une OPAH-RU sur Loches et Beaulieu-lès-Loches, pour les thématiques "sortie de vacance" et "propriétaires bailleurs", cibles peu atteintes dans le cadre de l'OPAH classique déjà en cours. Une étude pré-opérationnelle OPAH-RU a été réalisée sur Loches et Beaulieu-lès-Loches. La signature de la convention OPAH-RU est prévue pour l'été prochain, date à laquelle l'OPAH actuelle sera également reconduite.

La future convention-cadre s'inscrit dans la continuité de l'ORT initiale dont la convention avait été signée en décembre 2019 entre la Communauté de Communes et les villes de Loches et Beaulieu-lès-Loches. Elle permettra l'intégration des villes de Descartes, Ligueil et Preuilley-sur-Claise, pôles structurants de l'armature territoriale de Loches Sud Touraine, dans un esprit de complémentarité, d'équilibre et de solidarité.

La convention-cadre, annexée à la présente délibération, concerne la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et les communes « Petites villes de demain » Beaulieu-lès-Loches, Descartes, Ligueil, Loches et Preuilley-sur-Claise. Elle répond aux ambitions inscrites dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 27 octobre 2021 entre l'Etat, la Région, le Conseil départemental et l'Intercommunalité.

Elle a pour objet de :

- Présenter les ambitions de la Communauté de communes en matière de revitalisation des centralités et particulièrement des cinq communes identifiées dans le cadre de l'ORT ;
- Définir un programme d'actions et des intentions de projets ;
- Préciser les engagements de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme ;
- Asseoir les modalités de gouvernance permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du programme.

Les actions prévues sont classées par thématiques et par maître d'ouvrage. Les thématiques sont les suivantes :

- Habitat/logement,
- Espaces verts et mobilités douces,
- Aménagements des espaces publics,
- Equipements et services publics,
- Tourisme / Culture et Patrimoine,
- Economie Locale et Commerce.

La convention-cadre proposée porte sur une durée de cinq ans et pourra être modifiée par avenant, en particulier pour l'actualisation des fiches-actions qu'elle intègre.

La convention-cadre a fait l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire le jeudi 13 avril 2023. Elle est proposée aux conseils municipaux des communes concernées, l'ensemble constituant ainsi la finalité du programme Petites villes de demain dans sa globalité.

*Les membres du conseil municipal prennent la parole pour exposer quelques questions. Les différentes actions pour la commune de Descartes, dans le cadre de Petites Villes de Demain, concernent*

- *l'aménagement de l'ancien espace de la gare pour en faire un office de tourisme*
- *la création d'un quartier d'habitat inclusif*
- *la rénovation énergétique de la mairie (changement des huisseries et chaudière)*
- *redéfinir l'espace du cinéma*
- *le développement de la base de loisirs et de son accès*
- *création d'un espace muséal*
- *accessibilité des commerces de la ville*
- *nouvelle politique commerciale*

*Madame Michèle Chevallier, Conseillère municipale, rappelle qu'en 2021 la commune a financé des travaux de rénovation de la salle de la Chartrie pour le forum de l'emploi de demain » et s'étonne de revoir ce projet encore aujourd'hui, qu'une somme de 724 500 euros avait été allouée pour ces projets et se demande si le legs va être utilisé pour les financer.*

*Monsieur le Maire souligne la finalité du projet à ce jour sachant qu'à chaque nouveauté, il y a un nouveau coût financier et qu'en 2026 tout ne sera pas fait.*

*Monsieur Christophe Munsch, Conseiller municipal, remarque qu'une commune qui investit, c'est une chance mais se demande si le fait de transformer le cinéma en pôle culturel est une priorité actuelle.*

*Monsieur le Maire indique que les priorités ont été les travaux dans les écoles (changement des huisseries) pour permettre de faire des économies énergétiques. A présent le grand souci est l'espace La Chartrie qui est un gouffre énergétique et auquel il va falloir mettre tout en œuvre pour diminuer le montant des factures d'énergie qui représentent 50% de la consommation de la ville de Descartes.*

### **Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment son article 157 ;

Vu le programme des Petites villes de demain lancé par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 1er octobre 2020 ;

Vu la convention d'adhésion signée le 20 avril 2021 par l'Etat, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et les communes de Loches, Beaulieu-lès-Loches, Descartes, Ligueil et Preuilly-sur-Claise ;

Vu la délibération en Conseil communautaire de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire en date du 13 avril 2023.

▪ **de valider** le projet d'Opération de Revitalisation de Territoire et la convention-cadre correspondante telle qu'annexée à la présente délibération ;

▪ **de l'autoriser** ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e) à signer la convention d'ORT et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action et à l'exécution de la présente délibération.

=> **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Dates des festivités :**

- **29 avril : compétition sur piste au vélodrome**
- **1<sup>er</sup> mai : passage dans la commune de voitures anciennes de l'Association Amicale des Véhicules Anciens Richelais**
- **4 mai : Mobil'emploi : 12 entreprises seront présentes à la Chartrie pour le forum de l'emploi**
- **Du 6 au 8 mai : exposition à la salle des fêtes « Papeterie » organisée par la Lacc**
- **7 mai : brocante vide grenier par l'Ape de Balesmes**
- **8 mai : commémoration des victimes de la Déportation à la stèle**
- **13 mai : spectacle jeune public à la bibliothèque**
- **14 mai : fête de la solidarité**
- **27 mai : cercle philosophique de Blossac à la bibliothèque**
- **29 mai : loto du Bmx**
- **Du 30 mai au 3 juin : exposition photos par Descartes Images à la bibliothèque**
- **3 juin : Descarthlon à la base de loisirs**

**Suite à la liquidation de l'Entreprise Baugé une salle sera mise gratuitement à la disposition des employés. Visite de Jean-Gérard Paumier, président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 8 avril à Descartes**

**La réunion à la préfecture est décalée au 12 mai. Résultat de l'enquête sur le barage.**

**La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra à la mairie, exceptionnellement, le vendredi 09 juin à 19 heures (élections sénatoriales).**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 21h20.

OooOooO

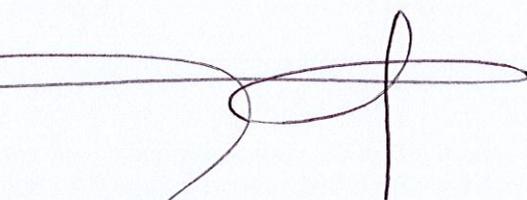
**Fait et délibéré à Descartes le 09/06/2023.  
Publié électroniquement le 13/06/2023.**

La Secrétaire de séance



Chantal GUERLINGER

Le Maire



Bruno MÉREAU

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 037-213701154-20230609-2023060902-DE

